



Reprise du travail avant la fin de ses congés

Par Djailless

Bonjour,

Mon entreprise fourni un accès logiciel (intranet) à ses salariés pour qu'ils déposent eux-mêmes leurs congés. A mon retour de congés, je me suis aperçu que j'avais posé une journée de trop. J'ai donc repris une journée avant la date de fin "officielle" de mes congés.

Le jour de ma reprise, j'ai immédiatement informé ma direction de mon erreur et on m'a répondu, 2 mois plus tard, que je ne pouvais pas décider unilatéralement de ma date de retour en indiquant l'article suivant : (Cass. soc., 10 mars 2004, n° 01-44.941, n° 534 FS - P).

Mon entreprise refuse de me "recrediter" cette journée sur mes congés, alors que j'ai travaillé.

Pouvez-vous me confirmer la validité de cette décision.

Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'étiez pas censé travailler. Une fois votre erreur constatée, vous auriez dû rentrer chez vous ou demander la permission d'annuler ce congé.

En revenant travailler pendant vos congés, vous aviez commis une faute qui aurait pu être sanctionnée.

Votre situation est celle d'un salarié qui fait des heures supplémentaires sans y être autorisé : son employeur n'est pas tenu de le rémunérer. Malheureusement, je ne vois aucun recours pour vous si votre employeur refuse un arrangement.

Par Djailless

Merci pour votre réponse